



LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE
D'ANTHROPOLOGIE
ET D'ETUDES AFRICAINES

LAS ANEA



REVUE DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 1, 2020

UAC, Juin 2020

DEZAN

VOLUME 8, NUMERO 1, 2020

UAC, Juin 2020

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue DEZAN
01 BP 526 Cotonou, République du Bénin
revuedezean@yahoo.fr

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-717-X DU 4^{ème} trimestre

Dépôt Légal N°6378 du 4^{ème} trimestre

Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUEYOU et Maxime da CRUZ.**

Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef par intérim **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

REVUE DEZAN
Volume 8, NUMERO 1, Juin 2020

Directeur de publication

Dr. IMOROU Abou-Bakari (MC)
Maitre de Conférences des Universités (CAMES)

Rédacteur en Chef par intérim

Dr.Codjo Timothée TOGBE
Maitre Assistant des Universités (CAMES)

Comité Scientifique

Pr. Michel BOKO (Bénin), Pr. Prospère I. LALEYE (Sénégal),
 Pr. Albert TINGBE-AZALOU MC (Bénin), Pr. Francis AKINDES (Côte d'Ivoire),
 Pr. Maxime Da CRUZ (Bénin), Pr. Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Pr
 Yendoukoa Lalle LARE, MC (Togo), Pr. Albert NOUHOUAYI (Bénin), Gautier
 BIAOU, MC (Bénin), Pr. Mamoudou IGUE (Bénin), DANIQUE TAMASSE Roger,
 MC (Togo), MONGBO Rock (Bénin), Pr. Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Pr. Séri
 DEDY, Pr. Elisabeth FOURN (BENIN), Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO)
 et Pr. Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO) , HOUNGNIHIN Rock

Comité de Lecture

Pr Toussaint TCHITCHI (Bénin), Pr. Sylvain ANIGNIKIN Bénin),
 Pr. Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Pr. Albert TINGBE AZALOU, MC
 (Bénin), Pr Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), IGUE Babatundé Charlemagne
 (Bénin), MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), MEDEGAN Ambroise (Bénin)

Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr. Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

SOMMAIRE

LE COMMERCE TRANSFRONTALIER DU POISSON TRANSFORME ENTRE LA COTE D'IVOIRE ET LE GHANA, _____	7
Aboya Narcisse & Kanga Koco Marie Jeanne	
SOIGNANTS ET VECUS DU BURNOUT A LA CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (CUGO) DE COTONOU _____	25
Alphonse Mingnimon AFFO, Elwis Roland ASSOGBA & Grégoire Magloire GANSOU	
PRATIQUE DU RITE ASEN CHEZ LES FON DE OUIDAH : ENTRE SACRALITE ET SYMBOLISME IDENTITAIRE _____	45
John AKINTOLA	
L'ACCES A L'EAU POTABLE ET SES INCIDENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE DJOUGOU AU NORD DU BENIN _____	59
AKIYO Offin Lié Rufin	
GLOBALISATION DES MŒURS, GOUVERNABILITE ET INCIVISME DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES A OUAGADOUGOU _____	75
Yisso Fidèle BACYE & Moubassiré SIGUE	
STRATEGIES D'ORGANISATION DE LA SECURITE AUTOUR DES MARCHES FORAINS DE BROBO EN COTE D'IVOIRE _____	95
BALLY Claude Koré	
FACTEURS SOCIAUX LIMITANT L'ADHESION DES FEMMES AUX COOPERATIVES PAYSANNES A AKPRO-MISSERETE AU SUD DU BENIN _____	113
BENON MONRA ABDOULAYE	
LA VERTU COMME VÉRITABLE RICHESSE DES ÉTATS CHEZ PLATON _____	129
BROU Nanou Pierre	
« IYAWO » DE KETOU AU BENIN: ENTRE HERITAGE CULTUREL ET AUTONOMISATION FINANCIERE _____	149
Cabiratou OGOUBIYI, Donald V. B. CHAOU & Dodji AMOUZOUVI	
RADIOSCOPIE D'UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUX FINS DE VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE AU BURKINA FASO _____	165
Tionyéfé FAYAMA, Mariétou SORY & Flavienne Valérie SAWADOGO	
GENRE ET GESTION INTEGREE DES DECHETS SOLIDES (BALLES) ISSUS DE LA TRANSFORMATION DU RIZ DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE L'ATACORA AU BENIN _____	191
Appolinaire D. GNANVI	
ORGANISATION DU SYSTEME DE SANTE EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO ET LOGIQUES D'ACTEURS : UNE LECTURE A PARTIR DE LA STREET LEVEL BUREAUCRACY _____	211
Sidbéwendin David Olivier ILBOUDO	
PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN DE LA VILLE DE ZINDER : ROLE ET SIGNIFICATION DE L'HABITAT TRADITIONNEL DU DEDANS AU DEHORS _____	231
Issoufou ISSA	
MOBILES EXPLICATIFS DE LA MONETARISATION DES TRANSACTIONS FONCIERES CHEZ LES NIABOUA DE TAPEGUHE DANS LE CENTRE OUEST IVOIRIEN _____	247
Arsène KADJO ; Koffi Noël KOUASSI & Kounadi TRAORE	
CONSTRUCTION DE L'IDENTITE RELIGIEUSE DÁÁGBÓVI AU SEIN DE LA TRES SAINTE EGLISE DE JESUS-CHRIST AU SUD-BENIN _____	263
KOKOU Bessan Florentin, AFADJINOU Horace & AKINTOLA John	

LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES IVOIRIENNES DANS LA COOPÉRATION CÔTE D'IVOIRE-JAPON DE 1983 À NOS JOURS _____	277
N'Dri Laurent KOUAKOU	
RESISTANCE DES ACTEURS SOCIAUX AUX RECOMMANDATIONS DE LA MEDECINE MODERNE POUR LA GESTION DE LA GROSSESSE A TOFFO _____	303
LALY Ambroise, CADASSOU Marcien K. S. , IMOROU Abou-Bakari & HOUNGNIHIN A. Roch	
FACTEURS LOCAUX DES ALEAS CLIMATIQUES ET MESURES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DU DEPARTEMENT DES COLLINES AU BENIN _____	327
MAKPONSE Makpondéou	
GOUVERNANCE LOCALE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LES COMMUNES DE LALO, KLOUEKAMEY ET TOVIKLIN (MOYEN-COUFFO) AU SUD DU BENIN _____	353
Brice Hugues Serge MARIANO & Marius K. VODOUNNON TOTIN	
DOULEUR CHRONIQUE : DES RÉALITÉS CULTURELLES AUX FONCTIONNEMENTS PSYCHIQUES DU SOIGNANT-SOIGNÉ À L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DES ARMÉES DE COTONOU (BÉNIN) _____	369
MEHINTO Michel Mètonou	
ESSOR DE L'HEVEACULTURE EN COTE D'IVOIRE : DEVELOPPEMENT DES CONTRATS DE PRET DE TERRE CONTRE ENTRETIEN DE JEUNES PLANTS ET DE MISE EN GAGE EN SITUATION DE RECONVERSION CULTURALE _____	393
MLAN Konan Séverin	
MOUVEMENTS SOCIOPOLITIQUES AU TOGO : QUEL AGIR STRATEGIQUE ET COMMUNICATIONNEL DES ACTEURS POLITIQUES ? _____	413
Gbati NAPO	
LES ENFANTS ORPHELINS ET REBELLES DANS LES CONTES AFRICAINS : CANON D'UNE MORALE DE DIDACTISATION _____	435
Konan Germain N'GUESSAN	
LE MAGHREB AU VIIIème SIECLE : RESISTANCES A L'IDEAL ISLAMIQUE D'UNITE (720-745) _____	453
Nogbou M'domou Eric	
ENFANT, MALADIE ET GUERISON A LOUGSI (BURKINA FASO) : L'ANTHROPOLOGIE ET LA TRANSITION DES PRATIQUES DE SANTE PUBLIQUE _____	473
Natéwindé SAWADOGO	
DYNAMIQUE DES VECUS SOCIO-CULTURELS ET RAPPORT A L'ECOLE DES SENOUFU MIGRANTS DANS LA ZONE FORESTIERE DE LA COTE D'IVOIRE ____	495
SILUE Abou	
VALEURS RELIGIEUSES ET LAÏCITE _____	525
TAYORO Gbotta	
CONCILIATION VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE : UN DEFII POUR LES FEMMES SOIGNANTES DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTE A LOME _____	547
TOUDEKA Ayawavi Sitsopé & GNOUMOU THIOMBIANO Bilampoa	
GESTION DE FLUX DES ELEVES AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL AU MALI : INNOVATION OU ENSEIGNEMENT AU RABAIS ? _	569
Ibrahima TRAORE	
INTEGRATION DU GENRE DANS L'AFFERMAGE DES OUVRAGES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE KLOUEKANME _____	585
GBOYOU G. Nestor ; TOBADA Alexis Babyilas ; GOMEZ COUAMI Ansèque & VISSIN Expédit Wilfrid	

FACTEURS SOCIAUX LIMITANT L'ADHESION DES FEMMES AUX COOPERATIVES PAYSANNES A AKPRO-MISSERETE AU SUD DU BENIN

BENON MONRA ABDOULAYE

*Maître-Assistant, Enseignant-Chercheur Département de Sociologie-
Anthropologie à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université
d'Abomey-Calavi (Bénin)*

E-mail : benonmonra@gmail.com, Tél : 00229 95 97 23 65

Résumé

La présente recherche porte sur la problématique de l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes dans la commune d'Akpro- Misséréte. Pour mener cette recherche qualitative et quantitative, les outils utilisés sont le guide d'entretien, la grille d'observation et le questionnaire. Le choix raisonné a permis de sélectionner un échantillon exemplaire pour la collecte des données quantitatives. Par ailleurs, la technique d'échantillonnage boule de neige est utilisée pour la collecte des données qualitatives. L'approche descriptive et l'approche interprétative ont permis de traiter respectivement les données quantitatives et qualitatives du terrain. L'analyse du contenu a permis d'analyser les données empiriques, à travers la perspective théorique de l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977). Les résultats significatifs obtenus sont présentés par objectif spécifique. Il ressort des investigations que les femmes adhèrent peu aux organisations paysannes. Au nombre des raisons récurrentes, l'appartenance religieuse limite l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Akpro-Misséréte. Par ailleurs, les contraintes conjugales entraînent le refus à l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes.

Mots-clés: Adhésion, Coopératives paysannes, Religion, Contraintes conjugales, Akpro-Misséréte.

SOCIAL FACTORS LIMITING WOMEN'S MEMBERSHIP IN PEASANT COOPERATIVES IN AKPRO-MISSÉRÉTÉ IN SOUTHERN BENIN

Abstract

This research focuses on the issue of women joining farmers' cooperatives in the town of Akpro-Missérété. To conduct this qualitative and quantitative research, the tools used are the interview guide, the observation grid and the questionnaire. The reasoned choice made it possible to select an exemplary sample for the collection of quantitative data. In addition, the snowball sampling technique is used for the collection of qualitative data. The descriptive approach and the interpretative approach made it possible to process quantitative and qualitative data from the field, respectively. The content analysis made it possible to analyze the empirical data, through the theoretical perspective of the strategic analysis of M. Crozier and E. Friedberg (1977). The significant results obtained are presented by specific objective. Investigations show that women do not adhere to peasant organizations. Among the recurring reasons, religious affiliation limits the membership of women in peasant cooperatives in Akpro-Missérété. In addition, marital constraints lead to the refusal of women to join peasant cooperatives.

Keywords: Membership, Peasant cooperatives, Religion, Conjugal constraints, Akpro-Missérété.

Introduction

Les coopératives contribuent à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la création d'emplois. En effet, une coopérative est une association autonome de personnes réunies volontairement pour répondre à des aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au sein d'une entreprise collective où le pouvoir est exercé démocratiquement (Organisation des Nations Unies [ONU], 2012). Selon le Fond International du Développement Agricole [FIDA] (2009), c'est une entreprise qui recherche un juste équilibre entre profit et satisfaction des besoins et intérêts de ses membres et de leurs communautés. Les coopératives aident les petits producteurs agricoles et les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes. Elles contribuent à l'émancipation économique et sociale de leurs membres et créent des emplois durables en milieu rural en recourant à des modèles d'activité capables de résister aux chocs économiques et environnementaux. Les coopératives ouvrent des perspectives aux petits producteurs agricoles

et leur offrent une vaste gamme de services, notamment en améliorant leur accès aux marchés, au crédit, aux ressources naturelles, à la formation et à l'information. Pour F. Dabire (2017), elles facilitent également la participation des petits producteurs à la prise de décision à tous les niveaux, les aident à sécuriser leurs droits fonciers, à négocier dans de meilleures conditions leurs contrats et à obtenir des intrants agricoles à meilleur prix, notamment les semences, les engrais et l'équipement.

Malgré les rôles salvateurs des coopératives paysannes, bon nombre d'acteurs y résistent en l'occurrence les femmes. L. Karewa (2007) estime qu'en Afrique l'appartenance à une organisation paysanne féminine ne ressort pas seulement de leurs volontés mais plutôt certains facteurs qui ne sont forcément perceptibles entrent en ligne de compte. Dans cette même perspective Catholic Relief Services (2016) dit que les organisations paysannes sont gouvernées par plusieurs logiques qui sont souvent source de conflits au sein des ménages. Ces conflits influencent l'adhésion des femmes aux organisations paysannes indépendamment de leur caractère masculin, féminin ou mixte. Selon R. Chambers (1990, p.51), il ne peut y avoir de développement dans un pays si la femme continue à être dominée par l'homme. Pour ce dernier, la femme rurale a été marginalisée bien qu'elle joue un rôle dans la société à travers les gros efforts qu'elle fournit. Ainsi, écrit-il, « une distorsion assez généralisée joue en défaveur de la technologie et des besoins fantômes de la campagne. On a négligé les cultures potagères qu'elles pratiquent qui sont des sources de revenu modeste. De même, elles fournissent de gros efforts et peinent trop dans la transformation des aliments (manioc, mil...) ; rares sont les ingénieurs et les scientifiques qui ont consacré une attention à ces femmes ». Selon le Fonds Mondial pour l'Alimentation (FAO, 2005, p.23), « la situation des femmes rurales est très complexe. Elles se trouvent confronter à un certain nombre de problèmes qui freinent leur épanouissement. Ces problèmes sont d'abord d'ordre juridique. Elles ne sont pas reconnues en tant que personnes majeures, égales quant à leurs droits de citoyennes, capables d'ester en justice... Ensuite, sur le plan économique, le droit à l'héritage, la capacité à poser des actes commerciaux, l'accès à la terre en tant que propriétaire, l'accès aux sources de financement, aux institutions bancaires et aux crédits ne leur sont pas facilités. Puis, en ce qui concerne l'emploi, les hommes fournissent moins d'heure de travail que les femmes par an. Elles sont préférentiellement employées sous des

contrats de travail temporaires dans les usines, et ce, pour une rémunération inférieure de 30 à 40% par rapport à l'homme».

La présente recherche se propose d'approfondir ces recherches tout en mettant l'accent sur les facteurs explicatifs de la faible adhésion femmes aux coopératives paysannes à Akpro- Missérété.

En effet, à Akpro-Missérété, l'on constate que le processus de regroupement des femmes se heurte à de nombreuses résistances internes et externes aux coopératives paysannes. Ces résistances résultent de la diversité de leurs histoires respectives, de leurs objectifs, de leurs actions, d'indéniables concurrences en matière de leadership général et d'utilisation des revenus au profit des organisations festives. Il faut également noter que certains facteurs tel que les tâches ménagères ou conjugales, l'appartenance religieuse ou ethnique influencent l'adhésion des femmes aux groupements coopératifs. Aussi, apparait-il que ces différents facteurs constituent des barrières pour des femmes d'appartenir aux organisations paysannes à Akpro-Missérété. L'interrogation suscitée par la problématique de l'adhésion des femmes aux coopératives est de savoir : Quels sont les facteurs limitants l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Akpro-Misséré ? Pour élucider cette question de recherche, deux pistes ont été investiguées : celle de l'influence religieuse et celle de contraintes conjugales auxquelles ces femmes sont confrontées.

1. Aperçu du cadre de recherche

Située dans le département de l'Ouémé, la Commune d'Akpro-Missérété s'étend sur une superficie de 79 Km². Elle est limitée au Sud par les Communes de Porto-Novo et des Aguégus ; au Nord par les Communes d'Adjohoun et de Sakété ; à l'Est par la Commune d'Avrankou et à l'Ouest par la Commune de Dangbo. (INSAE, 2013). La figure 1 montre la carte de la commune d'Akpro-Missérété.

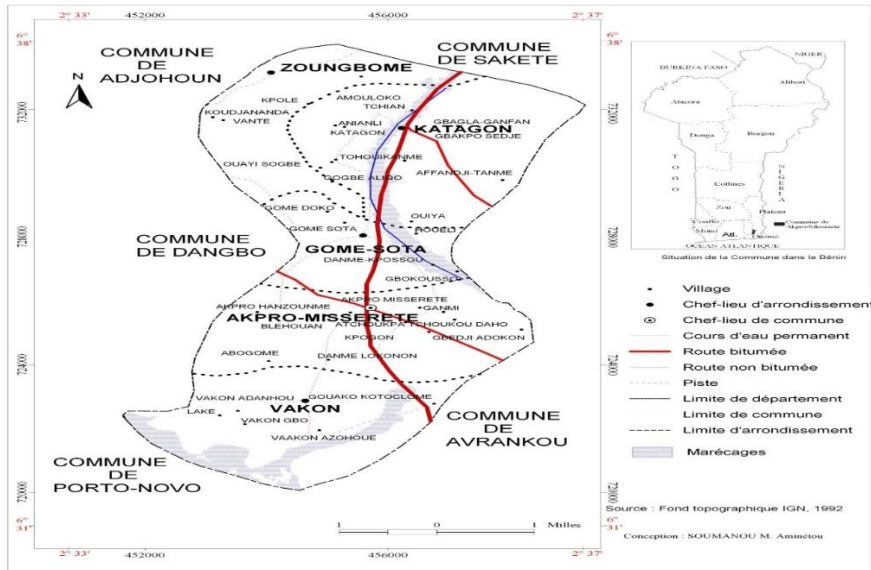


Figure 1: Carte de la commune d'Akpro-Missérétié
Source : Tiré de la monographie d'Akpro-Missérétié, 2018

2. Matériels et Méthodes

La présente recherche est de nature mixte. Le choix de la méthode qualitative vise à utiliser l'observation et l'entretien comme technique d'investigations. Cette méthode a permis de collecter des données relatives aux difficultés qu'ont les femmes à adhérer aux coopératives paysannes. En outre, elle vise à connaître les discours et les raisons de l'option d'adhérer ou non aux organisations paysannes chez les femmes d'Akpro-Missérétié. La recherche s'inscrit dans la sociologie compréhensive de M. Weber (1922) qui permet de rendre compte des actions orientées subjectivement, et qui ont un sens pour l'acteur. Toutefois, les données quantitatives sont utilisées pour évaluer la pertinence de certains indicateurs notamment la répartition des enquêtés dans la localité investiguée. Ces données ont permis de faire ressortir les grandes tendances relatives à l'appartenance aux coopératives paysannes. Ces tendances dégagées en différentes proportions ont permis d'investiguer la problématique de l'adhésion aux coopératives paysannes dans la commune d'Akpro-Missérétié.

La revue documentaire est une technique de recherche utilisée pour faire la recension dans une perspective synchronique et diachronique. Elle a permis de prendre connaissance des productions scientifiques et

littéraires existantes en rapport avec le sujet de recherche. Elle a permis de disposer des informations relatives aux coopératives paysannes en général, en Afrique et au Bénin en particulier. Par ailleurs, cette étape a non seulement permis de faire le point sur l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes jadis existante mais aussi favorisé la compréhension des concepts dont traite le sujet de recherche. L'outil de collecte de cette technique est la fiche de lecture. Il a consisté à énoncer clairement et de façon synthétique, les idées développées par les auteurs des différents ouvrages et articles consultés. Elle a permis de systématiser le travail, de classer les informations de façon rigoureuse et de revenir facilement aux textes pour pouvoir les citer lors de la rédaction. La fiche de lecture comporte les éléments suivants : les références bibliographiques complètes de l'ouvrage, le résumé, les grandes idées, les passages clés et les commentaires.

Les entretiens semi-structurés sont réalisés dans le cadre de cette recherche afin de mieux cerner les contours de l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Akpro-Missérété. Ils ont permis également de comprendre les raisons qui influencent l'adhésion des femmes d'Akpro-Missérété aux coopératives paysannes. De même, les discussions (focus groupes) sont réalisées dans le but de dégager les différentes opinions, les comportements des acteurs face aux coopératives paysannes pour le bien-être social, individuel et collectif de la localité. Le guide d'entretien semi-structuré a été élaboré à cet effet, dans la collecte des différentes informations compte tenu de l'aspect qualitatif de cette recherche.

Les acteurs concernés par cette recherche ont été ciblés sur la base de leurs connaissances des aspects abordés et de leurs expériences. Il s'agit des membres des coopératives paysannes, les autorités locales, les ONG détectés à l'aide de la technique d'échantillonnage boule-de-neige.

Trois (03) catégories d'acteurs composent la cible, à savoir : les membres des organisations, leur choix s'explique par le fait qu'ils sont des principaux acteurs des coopératives. Ils sont donc le mieux indiqués pour connaître les domaines d'interventions des coopératives paysannes. Quant aux ONG et autorités locales, vus leurs implications dans l'accompagnement des coopératives paysannes, leurs versions s'avère indispensables. Au total, 40 entretiens individuels ont été réalisés à Akpro-Missérété. La taille de l'échantillon est tributaire de la saturation des données. Cet échantillon est constitué pendant le traitement des données.

Les données qualitatives recueillies sur le terrain sont traitées par la méthode explicative et analysées suivant l'approche ethnographique. Le travail a consisté à faire le dépouillement des données recueillies en se basant sur le contenu des informations reçues sur le terrain. D'abord, dans un premier temps, il a été question de traduire et de transcrire intégralement les entretiens, le cahier du terrain, et les observations faites au cours de la collecte des données. Dans un deuxième temps, une catégorisation des informations reçues en fonction des différentes articulations des hypothèses est formulée dans le cadre de cette recherche. Dans un troisième temps, l'analyse par triangulation nous a permis de mettre en relation les différentes informations obtenues. Dans un quatrième temps, ces données sont regroupées et classées selon les catégories définies. Enfin, dans un cinquième temps, l'analyse du contenu nous a permis de rendre plus clair non seulement les écrits existants sur la problématique de l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes dans le monde en général, mais aussi ceux du Bénin en particulier.

En ce qui concerne les données quantitatives, elles sont traitées par la méthode descriptive et analysées par le test de khi.2 pour voir les différentes corrélations entre les variables. Il est question de mesurer les effets réciproques induits entre l'adhésion des femmes aux organisations paysannes, l'appartenance religieuse et les contraintes conjugales. Ce test a permis d'évaluer la relation de cause à effet.

3. Résultats

Suite au traitement des résultats du terrain, la répartition des enquêtés est faite selon le sexe et selon la situation matrimoniale.

Les tableaux I et II résument respectivement la répartition des enquêtés selon le sexe et la situation matrimoniale.

Tableau I : Répartition des enquêtés selon le sexe

SEXE	EFFECTIF	FREQUENCE (%)
M	11	27
F	29	73
TOTAL	40	100

Source : Donnée de terrain, Mai 2019

Il y a plus de femmes (73%) enquêtées parce que leur proportion est forte dans la localité.

Tableau II : répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale

SM	EFFECTIF	FREQUENCE%
Mariés	35	88
Non Mariés	05	12
Total	40	100

Source : donnée du terrain, Mai 2019

Il y a plus de mariés (88%) parce que dans cette commune ce sont les personnes mariés qui appartiennent le plus souvent aux coopératives paysannes.

3.1. Discours autour des coopératives paysannes féminines à Akpro-Misséré

Les coopératives sont les groupements de paysans ou des d'artisans ayant pour objectif commun l'amélioration de leurs conditions de vie. De même, elles participent non seulement au leadership de leurs membres mais à leur autonomisation. Dans cette logique, Z. L. de Misséré dit ceci « *Grâce aux coopératives nous nous sentons actives, nous sommes certaines de notre rôle dans le développement de notre localité* »

En revanche, certains acteurs de la localité pensent le contraire. Pour eux, « *les coopératives sont source très souvent des conflits dans la localité. Elles sont des organisations par excellence de la jalousie, de la sorcellerie surtout avec les femmes. C'est pour cela que je n'aime pas me mêler dans de tel organisation* » (I.B. 38 ans, marié, Misséré le 12/08/2020).

Pour d'autres, les coopératives paysannes sont des lieux de marginalisation et d'extrême discrimination. Dans ce sens, une femme affirme qu'« *ici, si tu ne parles pas la langue de la localité, tu as moins de chance d'être un membre d'une quelconque coopérative ; c'est mauvais* ». Elle ajoute que « *les coopératives paysannes féminines sont des groupements de prostitution* » (C.H. 42 ans mariée, Vakon, le 20/08/2020). De tout ce qui précède, il ressort que les coopératives paysannes sont perçues négativement et leur accès est difficile

3.1.1. Critères d'adhésion à une coopérative paysanne féminine à Akpro-Misséré

Dans cette localité, adhérer à une coopérative n'est pas un fait banal.

« Toute femme ayant la volonté d'adhérer à une coopérative doit remplir les conditions suivantes : être de la localité, avoir une bonne moralité, s'engager à respecter les règlements et statut régissant le

fonctionnement de l'organisation, verser une somme de 1500 Fcfa (1000 Fcfa pour l'adhésion et 500F pour la carte de membre), comprendre les langues de la localité sont entre autres les facteurs les plus importants d'adhésion aux coopératives selon les acteurs de cette localité (Propos de S.K. 35 ans, mariée, Katagon le 28/08/2020).

Avoir une activité génératrice de revenu et être une femme mariée sont des principaux atouts d'adhésion aux organisations féminines dans cette commune. « Dans notre coopérative nous sommes toutes les femmes mariées et nous avons toutes une activité génératrice de revenu bien avant la naissance de notre organisation » (Z .H. 37 ans Misséréte, le 22/08/2020). De ces propos, il ressort que l'adhésion aux coopératives dépend de la capacité d'entreprendre au préalable.

Le tableau III résume l'avis des enquêtés sur l'appartenance à une coopérative paysanne

Tableau III : Avis des enquêtés sur l'appartenance à une coopérative paysanne

<i>SEXE</i> \ <i>AVIS</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>
<i>F</i>	27	02	29
<i>M</i>	00	11	11
<i>Total</i>	27	13	40
<i>FREQUENCE %</i>	68	32	100

Source : Donnée du terrain, Août 2019

Dans cette localité 68% des enquêtés appartiennent à une organisation paysanne. Le constat est que aucun homme n'appartient à une coopérative parmi les enquêtés. Ce sont les femmes qui s'y intéressent car elles estiment que seule la vie associative est un véritable moyen d'épanouissement individuel pour elles. Par contre, 32% des enquêtés ne sont pas membres d'une quelconque coopérative paysanne pour divers raisons. D'abord la barrière linguistique et ensuite la méfiance des époux vis-à-vis des coopératives paysannes féminines.

3.1.2. Difficulté liées à l'adhésion aux coopératives paysanne féminines à Akpro-Misséréte

L'adhésion aux coopératives paysannes féminines n'est pas chose aisée dans cette localité. Plusieurs facteurs empêchent les femmes de faire partie des organisations paysannes selon les acteurs de la localité. Tout d'abord, certains estiment que les perceptions négatives autour des

coopératives féminines ne favorisent à l'accès de femmes aux organisations. Dans cette logique, un homme dit : « *ici, les gens pensent que ces femmes qui sont dans les coopératives, sont des prostituées, des sorcières...* » (L.I. 48 ans, marié, Gome-Sota, le 23/08/2020). De telles perceptions poussent d'autres femmes à abandonner des coopératives. « *Les gens racontent de n'importe quoi à mon mari, je ne pouvais pas continuer dans ce climat* » (G.J. (37 ans Gome-Sota, le 26/08/2020). Ces propos, montrent les préjugés formulés sur les femmes lorsqu'elles sont en coopératives.

De plus, d'autres acteurs expliquent leur non appartenance aux coopératives par des contraintes religieuses. Elles estiment que la plupart des coopératives tiennent leurs rencontres très souvent dans les jours et heures de prière. Ces jours de rencontre n'arrangent pas certaines femmes qui doivent se présenter à la prière. Ces dernières privilégient Dieu au détriment de tout et décident donc de ne pas appartenir à une quelconque organisation paysanne. Les acteurs pratiquants de la religion musulmane disent souvent : « *je ne peux pas laisser la prière à cause d'une coopérative* ». Des propos qui mesurent l'étendue de la croyance de ces femmes à la prière et donc à Dieu.

Plusieurs activités sont menées au sein des organisations paysannes féminines dans cette localité. Ces activités ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie de ces femmes. Les cultures de contre saison, la fabrication des produits cosmétiques (savon, Omo), les activités de warrantage sont très souvent les principales activités des coopératives féminines. De même, la fabrication de l'huile de palme et du vin de palme sont entre autres les autres activités de ces coopératives. Toutes ces activités participent de l'épanouissement des femmes d'Akpro-Missérétié.

3.1.3. Religion comme facteur influençant à l'adhésion des coopératives paysannes féminines

Le facteur religion est pris en compte. La plupart des membres de la coopérative sont souvent de la même religion. Ainsi toute femme n'appartenant pas à cette religion aura difficilement accès à l'organisation car les heures de rencontre entre membre de coopérative sont conçues en fonction des heures de prière. Tout ceci pour pallier aux irrégularités lié à l'absence aux réunions. C'est dans cette optique une ménagère explique :

« Nous nous avons constitué notre groupement entre membre d'Eglise et puisque nous n'avons pas encore un endroit approprié

pour nos séances nous le faisons à l'Eglise juste après la messe c'est pourquoi il nous ait difficile voire impossible d'accepter une personne autre membre de notre Eglise. En plus de cela nous recevons des cours bibliques au moins une fois par semaine avec notre pasteur » (K.Z.45 ans, Missérété, le 20/08/2020).

A cet effet, une « infime partie de nos revenus annuels rentre dans la caisse de notre Eglise » renchérit K.S. à Missérété

De même, les conjoints interdisent formellement à leurs femmes de partager un groupement avec autre membre de religion différente de peur qu'on ne détourne sa femme pour autre religion. Z.C. (,36 ans, marié, Missérété, le 24/08/2020) dit : « qui s'assemble se ressemble, les oiseaux de même plumage volent ensemble c'est pourquoi nous nous constituons en sœur de christ ». Ces propos révèlent que la religion est un facteur influençant l'adhésion aux coopératives paysannes féminines à Missérété.

La figure2 présente la variation des avis des enquêtés sur l'influence ou non de la religion sur l'adhésion aux coopératives paysannes féminines à Missérété.

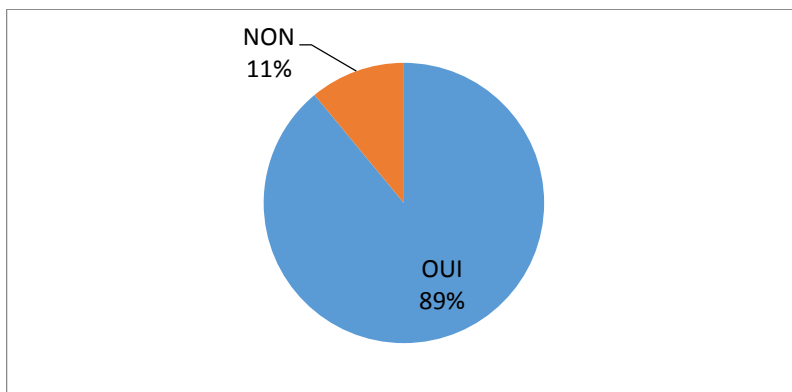


Figure 2: Avis des enquêtés sur l'influence de la religion sur l'adhésion aux coopératives paysannes féminines à Missérété

Source : Données du terrain, Août 2019

A la lecture de cette figure, 89% des enquêtés pensent que la religion est un facteur qui influence l'adhésion des femmes aux coopératives féminines et 11% de ces enquêtés s'opposent à cette assertion.

3.2. Contraintes conjugales comme facteur influençant l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Missérété

Dans cette commune, les avantages des coopératives paysannes ne sont plus à démontrer dans la vie des femmes adhérentes. D'abord, source de solidarité et de cohésion au sein de cette catégorie, elles favorisent aussi la lutte contre la pauvreté. Les coopératives paysannes féminines ne sont pas des organisations sans inconvénient dans cette commune. Elles sont parfois sources de conflit non seulement entre membres des coopératives mais entre couple. En effet, les perceptions négatives autour des coopératives féminines amènent d'autres époux à réclamer la démission de leur partenaire des organisations. Autrement la dislocation de la famille s'ensuit. Dans ce sens, une enquêtée dit : *« mon mari me demande de quitter l'organisation puisque les gens nous traitent de tous les maux. Ce n'est vraiment pas facile »* (E.M. (27 ans Katagon, le 19/08/2020).

A Missérété, les différentes activités domestiques constituent une lourde charge pour les femmes si bien qu'elles ont du mal à être assidues ou ponctuelles aux réunions de leurs coopératives. Cette situation qui devient de plus en plus complexes entraîne de sérieux problèmes tant dans leurs foyers respectifs que dans la coopérative. Leurs conjoints sont obligés de leur demander de démissionner de la coopérative ou de choisir entre le foyer et la coopérative. Certains même, dès le début refusent catégoriquement à leurs femmes d'adhérer à une quelconque coopérative. A ce sujet, une femme confie ceci :

« Mon mari n'aime pas que j'adhère à une organisation féminine malgré l'importance que cela pouvait nous apporter. J'ai essayé en vain de lui faire comprendre, mais il est resté ferme sur sa décision. Cela même, a créé une mésentente entre nous ». (B.K., 40 ans, mariés, Vakon, le 18/08/2020)

De même, un autre interlocuteur ajoute :

« C'est à cause des travaux domestiques que j'ai dû abandonner mon groupement. Si non cela m'aidait à subvenir à mes besoins personnels. Je ne pouvais plus. Etre tantôt au four et au moulin était déjà une très lourde charge pour moi, surtout depuis que j'ai fait mon deuxième enfant » (A.P. 32 ans, Vakon, le 19/08/202)

De tout ce qui précède, il ressort que les contraintes conjugales constituent un élément pouvant influencer l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes dans cette commune.

La figure ci-dessous résume l'avis des enquêtés sur l'influence des contraintes conjugales sur l'adhésion des femmes aux coopératives à Missérété

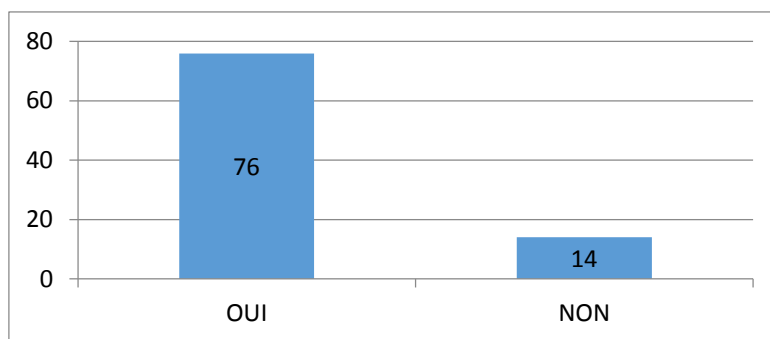


Figure 3 : Avis des enquêtes sur l'influence des contraintes conjugales sur l'adhésion des femmes aux coopératives à Missérété

Source : Données du terrain, Août 2019

Il apparaît à la lecture de ce graphique que 76% des acteurs pensent que les contraintes conjugales sont l'une des principales raisons entraînant le blocage des femmes à l'adhésion aux groupements. En revanche, 14% des acteurs enquêtés estiment le contraire.

4. Discussion des résultats

A l'issue de cette recherche, il ressort que l'appartenance religieuse est un facteur d'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Akpro-Missérété. Les coopératives paysannes féminines dans cette localité sont des organisations permettant aux femmes de mettre à contribution leurs savoir-faire pour le mieux-être individuel et collectif des acteurs de ladite localité. Ce dynamisme montre que la femme de la commune d'Akpro –Missérété a compris que son rôle n'est pas seulement que d'éduquer les enfants et de procréer, mais, elle peut aussi exercer, en dehors des travaux ménagers, un travail générateur de revenu. Ces revenus lui permettent de subvenir à ses besoins tout en atteignant quelques-uns des objectifs visés à travers ces activités. Par ailleurs, A. Mufungizi Nbintu (2016, p.55) établit un lien entre la formation des coopératives agricoles et amélioration des conditions de vie de leurs membres et de toute la communauté.

En revanche, ces avantages ne suffisent pas pour amener toutes les femmes à s'intéresser aux coopératives. Entre autres facteurs empêchant leur adhésion aux organisations paysannes, il y a

l'appartenance religieuse. En effet, l'appartenance religieuse influence l'adhésion des femmes aux coopératives car, pour les obligations religieuses, les femmes de cette commune choisissent délibérément de n'adhérer à une quelconque organisation. Etant consciente qu'elles ne pourront pas respecter les règlements des coopératives notamment la présence à tous les niveaux de prise de décisions, elles souhaitent donc s'en abstenir. De même, d'autres femmes forment leur coopérative entre membres d'une même église. Ainsi, toute femme n'appartenant pas à leur église ne peut donc pas faire partir de la coopérative. N. F. F. Kabba (2005), fait le même constat à Niamey. Il a démontré l'influence de la religion dans l'adhésion des femmes aux coopératives. Selon lui, la religion est venue en Afrique surtout pour empêcher les femmes d'être autonomes. Ces groupements qui leur permettront d'être elles-mêmes en aidant leurs époux dans certaines dépenses de la famille, sont mis au second plan à cause des questions religieuses. La prière et encore la prière, non pas le travail. Diversemment H. Arcacha (2012, p.2) aborde l'adhésion d'une coopérative sous l'angle de la solidarité. Les groupements sont fondés selon elle sur différents types de solidarité qui expliquent leur fonctionnement.

Les groupements féminins qui pour la plupart ont pour objectif la lutte contre l'extrême pauvreté sous différents angles en tenant de résoudre ses besoins personnels mais aussi d'aider les familles dans la gestion de leur foyer, sont rendus possible par les coopératives paysannes. De même, la liberté de rechercher et d'occuper un emploi hors du foyer peut contribuer à la réduction des privations relatives ou absolues subit par les femmes.

Les contraintes conjugales demeurent un facteur influençant leurs adhésions aux coopératives paysannes. A Missérété, la plus noble aspiration d'une femme est son foyer et rien que son foyer. Certains conjoints refusent catégoriquement à leurs femmes au nom du mariage d'adhérer à un quelconque groupement. Ils estiment que la femme ne devrait pas avoir une activité génératrice de revenu, facteur d'autosuffisance économique et social. Ainsi dit, une femme qui de par son travail contribue aux dépenses du foyer se soumet difficilement à son mari. Il pense donc que les efforts physiques d'une femme ne devraient pas être comptabilisés. Dans ce contexte C. Lisette (2008) disait dans ses analyses faites sur l'épanouissement des femmes que les traditions africaines ne favorisent pas le travail des femmes en dehors des tâches domestiques. Pour lui, la femme ne doit pas appartenir à une quelconque coopérative car celle-ci lui ouvre l'esprit par rapport à son droit et devoir de citoyen à travers des réunions, des

formations, des voyages. Tous ces facteurs hypothèquent sa soumission au foyer, l'incontournable valeur de la femme africaine.

De tout ce précède, il ressort que les contraintes conjugales sont entre autres les facteurs influençant l'adhésion des femmes aux coopératives paysanne. De ce fait, F. Katia et S. Xiomara (2013, p.70) mettent en relief de la motivation et des processus dans le désir d'établir une égalité entre femme et hommes, égalité entre les sexes et adhésion aux coopératives.

Conclusion

L'objectif de la présente recherche est d'analyser les facteurs limitant l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes à Akpro-Misséré. L'investigation est faite à l'aide des méthodes et des techniques de collecte de données empiriques. Partant des résultats de la collecte des données secondaires et primaires, il ressort que dans la commune d'Akpro-Misséré, il existe plusieurs coopératives féminines ayant pour objectif commun : l'amélioration des conditions de vie de ces membres. Toutefois, les perceptions faites autour des coopératives féminines varient en fonction du profil sociologique chaque acteur. Nombre de préjugés et de facteurs entraînent la limitation, la démission et la réticence à l'adhésion des femmes aux coopératives paysannes. Ces préjugés sont liés aux images négatives attribuées aux femmes membres des organisations. Quant aux facteurs constituant les obstacles à l'adhésion des femmes à ces coopératives, il s'agit de l'appartenance religieuse d'une part, et d'autre part, des contraintes conjugales. Vue l'importance des coopératives dans la vie de ces membres, il est souhaitable que les dispositions soient prises pour encourager les femmes à adhérer massivement aux coopératives féminines.

Références bibliographiques

- ARCACHA Hortensia (2021). *Coopératives de femmes au Bénin, L'autre parole*, p5.
- CATHOLIC RELIEF SERVICES (2016). *Organiser et gérer des groupements de paysannes*, ISBN-10, 4SAID, p. 217.
- CHAMBERS Robert (1990). *Développement rural, pauvreté cachée*, Paris Karthala. CTA, 512 pages.

- COMBERGS Lisette (2008). Mission de renforcement de capacité du dispositif d'animation de proximité dans les zones d'intervention du projet de coopération Nigéro- belge (ARMTD), p.56.
- CROZIER Michel & FRIEDBERG Erhard (1977). L'acteur et le système, Editions du Seuil, Paris, p.246.
- DABIRE Francis (2017). Marché, institutionnel, alimentaire : une opportunité pour les producteurs ?, ARAA, CEDEAO, Bulletin de synthèse N°6, p.42.
- FAO (2005). Idées et action, numéro spécial sur la femme rurale, p.102.
- FIDA (2009). Publication 2009 du FIDA sur la pauvreté rurale, p.9.
- HALIROU Mahamadou (2009). Contribution des groupements féminins au développement de la commune rurale de Tounougou/Gaya au Niger, mémoire de maîtrise, Université Abdou Moumounide Niamey/Niger, p.70.
- KABBA Nana Fatouma Fassoukoye** (2005). L'impact des activités de l'ONG ASEFER sur les conditions de vie des femmes rurales : cas des femmes de Sinakoira (Kollo), Mémoire de maîtrise sociologie, UAM (FLSF), Niamey, p.52.
- KAREWA Laindé (2007). Caractérisation des organisations paysannes au Nord-Caméroun : cas des terroirs de Laindé KAREWA, PRASAC, Caméroun, IRAD, CIRAD, p.42.
- KATIA Fecteau et XIOMARA Secot (2013). La prise en charge de la promotion de l'Égalité entre femmes et hommes par les coopératives du Sud, un nouveau mécanisme de gestion locale de l'égalité : le cas des coopératives forestières du Honduras appuyées par la société de coopération pour le développement international(SOCEDEVI) à travers le projet COOPFORH, Femmes et développement local Vol.43 1-2 , 17p.
- MUFUNGIZI NBINTU Alice (2016). Le mouvement coopératif paysan à l'Est de la République du Congo : paradoxes et promesses, pp 55-109 In the democratic Republic of Congo, Julien Bobineau et philipp Gieg.
- ONU (2012). Les coopératives, modèles viable contre la pauvreté, à l'honneur en 2012, p.15.
- WEBER Max (1922). Economie et société Paris, Uge Poche, Pocket (Agora), p.42.

NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

DEZAN est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notées de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **30.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61
République du Bénin